



# DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

**Dépôt des dossiers jusqu'au  
30/01/2023**

Demande nouvelle

Renouvellement

**Nom de l'Association :**

A - FONCTIONNEMENT

Montant demandé :

Sur un budget total de :

**Votre demande de subvention ne sera étudiée que si elle est dûment  
renseignée et accompagnée de tous les documents nécessaires.**

# 1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel : ..... Email : .....

Adresse de correspondance (si différente du siège social) : .....

Code postal : ..... Commune : .....



N° SIRET : .....

(pour l'obtenir s'adresser à la direction régionale de l'INSEE 17 rue Menpenti 1310 Marseille, (08 25 33 22 03 gratuit)

Date de Création : ..... Date de parution au J.O : .....

Nature juridique de l'association :    Loi 1901                    Autre                    (préciser)

## Composition du bureau (dont membres déclarés en Préfecture)

Statut	Nom	Prénom	Adresse	Tel.
Président(e)				
Vice-Président(e)				
Trésorier(ère)				
Secrétaire				

## INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ADHERENTS

Nombre d'adhérents/licenciés de l'association (à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)	
Adultes :	Enfants moins de 18 ans :
Dont : ..... Commune de Mallemort et .....Hors Commune de Mallemort	
Montant des cotisations	
Adultes :	Enfants moins de 18 ans :

## INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

<b>Nbre Contrat</b> (CDI, CDD, CAE,...)	<b>Fonction</b> (animateur, ...)	<b>Statut</b> (cadre, employé)	<b>Qualification</b> (BAFA, BE, Prof musique, ....)	<b>Temps travail hebdo</b> (35h, 5h, ....)	<b>Total hres par an)</b>
				Total heures/an	

Nombre de salariés :

Nombre de bénévoles :

## INFORMATIONS POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

### 1- Implication du club dans la vie locale

MANIFESTATIONS	Intitulé	Date
Bourse municipale au Permis		
Action sociale/humanitaire		
Action pour le handicap		
Animation de la commune(préciser)		
Action municipale(préciser)		
Autres manifestations(préciser)		
Participation aux réunions mairie		

### 2- Frais d'achat de petit matériel de fonctionnement (500 € maxi/matériel) : indiquer le montant total de ce poste tel inscrit dans le dernier bilan :

(Justificatifs obligatoires)

## **INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION**

<b>Trésorerie de l'association</b>		<b>Dernier exercice clos</b>
Solde des comptes bancaires :		
Fond de Caisse (espèces) :		
Compte épargne (livrets....) :		
	<b>Total</b>	

L'exercice budgétaire de l'association coïncide-t-il avec l'année civile :                      Oui                      Non  
Si non merci d'indiquer la date de fin d'exercice : \_\_ / \_\_ / \_\_

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS**

SUBVENTION	Montant perçu en 2021	Montant voté en 2022	Montant demandé pour 2023
État			
Conseil Départemental			
Conseil Régional			
Métropole			
Ville de Mallemort			
Autres			

**N.B : Les « Subventions de fonctionnement » sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association**

## BUDGET 2022 ET PRÉVISIONNEL 2023

CHARGES	Budget 2022	Prévision 2023	PRODUITS	Budget 2022	Prévision 2023
<i>Charges directes d'exploitation</i>			<i>Produits directs d'exploitation</i>		
<b>60 Achats</b>			<b>70 Produits des activités</b>		
o Achats de matières premières (boissons, etc.)			o Recettes diverses (lotos, tombolas, repas...)		
o Achat de prestations de service			o Autres recettes d'activités		
o Achats de matériel					
o Eau - Gaz - Électricité			<b>74 Subventions d'exploitation</b>		
o Fournitures			<i>État</i>		
<b>61 Services extérieurs</b>			o Ministère des Sports et CNDP		
o Organisations sous-traitées			o L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)		
o Locations (matériel et équipements)			o Autres ministères		
o Charges locatives					
o Entretien et réparations			<i>Collectivités territoriales</i>		
o Primes d'assurances			o Conseil Régional		
o Frais de colloques et conférences			o Conseil Départemental		
<b>62 Autres services extérieurs</b>			o Commune		
o Honoraires (comptables ou autres)			o Intercommunalité		
o Annonces et insertions publicitaires					
o Publications (affiches, programmes.....)			<i>Organismes sociaux</i>		
o Frais de déplacement			o Participation de la Fédération		
o Frais de missions et de représentation					
o Frais postaux et frais de télécommunications			<b>75 Autres produits de gestion courante</b>		
o Frais divers			o Dons manuels		
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>			o Cotisations des adhérents		
o Autres impôts, taxes et versements assimilés			o Produits de gestion courante		
<b>64 Charges de personnel</b>					
o Salaires					
o Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
o Autres frais de personnel					
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>					
o Droits d'auteur (SACEM)					
o Autres frais de gestion courante					
<b>66 Charges financières</b>					
o Intérêts des emprunts					
o Autres charges financières					
<b>TOTAL GENERAL CHARGES</b>			<b>TOTAL GENERAL PRODUITS</b>		

## **DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER**

**Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE par courrier. Cette démarche est gratuite. (Annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)**



**Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis COMPLET accompagné :**

### **Dans tous les cas :**

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé

Annexe : si demande de subvention de Projet



**- Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2022 dépassent 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes**

**- Les structures obtenant une subvention supérieure à 23 000€ doivent contracter une convention d'objectifs avec la Commune.**

### **Renouvellement :**

**Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc...)**

### **Demande nouvelle :**

Extrait du journal officiel mentionnant la création de la structure ou la modification de la structure

Statuts

Procès-verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau



**Tous les documents sont à remettre :**

**Soit par courrier à la Mairie – Cours Victor Hugo - 13370 Mallemort**

**Soit par dépôt au service « Associations » de la Mairie de Mallemort**

Le Trésorier

Le Président